Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1028

Artikel: La contrôlite aiguë
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020691

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 1028
DP
JAA
1002 Lausanne
21 février 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La contrôlite aiguë

Par l'effet combiné d'une sincère volonté parlementaire de réforme des institutions et d'une méfiance croissante à l'égard du Conseil fédéral et de son administration, le Palais est désormais entré dans une phase de contrôlite aiguë. D'une part, les instruments traditionnels de la surveillance parlementaire, principalement les commissions de gestion des Chambres, ont accentué leurs pressions et pas seulement à l'instigation de leurs très actifs secrétaires permanents. D'autre part, on assiste à la multiplication des commissions d'enquête, groupes d'analyses et autres instances inspectrices. Il existe même, depuis l'an dernier, à la fois un Service de contrôle administratif du Conseil fédéral, institué «spontanément» par l'exécutif à la suite de moult interventions parlementaires et rattaché à la Chancellerie, et un Service parlementaire de contrôle de l'administration, mis à la disposition des commissions de gestion. Tandis que le premier se consacre pour l'essentiel aux analyses a posteriori des questions interdépartementales, le second définit son propre cahier des charges en toute autonomie.

Ces deux nouvelles unités contrôlent la gestion des affaires fédérales et laissent en principe toute la surveillance financière aux organes traditionnellement compétents, tant au niveau interne à l'administration (Contrôle fédéral des finances) qu'au sein du Parlement (Délégation et commissions des finances).

Il n'empêche qu'au total et malgré l'interruption de l'exercice Mc Kinzey d'analyse globale de l'administration fédérale, cette dernière peut passer pour la plus étroitement surveillée des administrations nationales. Ses décisions sont étudiées, ses procédures passées au crible, ses (ré)actions dûment évaluées. Les offices et les fonctionnaires eux-mêmes doivent consacrer de plus en plus d'énergie à préparer des réponses explicatives et auto-justificatrices aux enquêteurs, aux commissaires, aux questionnaires en tous genres — sans parler des centaines d'interventions parlementaires (motions, postulats, interpellations, questions) déposées chaque année sur le seul bureau du Conseil national.

Tout cet activisme contrôleur a de quoi freiner, sinon paralyser. Et les plus démotivés par des tâches qu'ils considèrent comme trop souvent vaines, peuvent toujours se consoler en imaginant qu'à la limite, l'excès de contrôle empêchant d'agir, il n'y aura plus rien à contrôler. On n'en est bien évidemment pas encore là, mais pour l'heure ça cogne dur sur le Conseil fédéral et son administration. Particulièrement depuis les rangs radicaux. Certes, il y a les gentils, du type Rhinow et Petitpierre, qui s'épuisent à formuler des propositions raisonnables dont le Conseil fédéral ne veut pas mais que les Chambres finiront par adopter, sans pouvoir leur donner suite elles-mêmes, ce qui garantit des difficultés et des frustrations durables. Et puis il y a aussi les durs, qui reprochent aux membres de l'exécutif, y compris au «jeune» Villiger, de pratiquer le «moins d'Etat dirigé».

Le conseiller national valaisan Pascal Couchepin, par ailleurs président du groupe radical des Chambres et futur homme d'Etat fédéral, n'a pas ménagé ses critiques au chef du Département fédéral de justice et police, qu'il surveille de près et en sa qualité de président de la section concernée de la commission de gestion. Il attaque durement Arnold Koller, au nom d'un Parlement très fâché, — aussi contre lui-même s'il est conscient de ses propres oublis. La CEP 2 a mal relu le rapport sur l'affaire Bachmann: ce document, vieux de dix ans, faisait clairement allusion aux organisations P26 et P27, sur lesquelles le rapporteur d'alors, Jean-Pascal Delamuraz, avait comme ses collègues, des informations sans doute assez détaillées pour évaluer le problème.

Si elle veut atteindre juste, la surveillance parlementaire est décidément un art plus difficile que la critique. Car il ne suffit pas de prendre pour cible telle ou telle personnalité gouvernementale; cela n'a pas davantage de sens d'attaquer un exécutif dans son ensemble, responsable

YJ

(suite à la page 3)

intérêts passifs étant entièrement déductibles de son revenu, une personne gagnant effectivement 60 000 francs par an et payant 20 000 francs de charges pour la maison qu'elle a achetée aura un revenu fiscal de 40 000 francs, et touchera une aide puisque les intérêts atteignent la moitié de son revenu fiscal (mais seulement le tiers de son revenu réel).

● Pour les propriétaires, on aidera ceux qui ont trop emprunté ou qui n'ont pas amorti alors que ceux qui ont renoncé à construire ou qui ont amorti régulièrement n'entreront pas en compte.

● Le prix de cette aide risque d'être exorbitant: dans le canton de Neuchâtel, 70% des contribuables ont un revenu imposable inférieur à 40 000 francs.

Il n'empêche que les hausses des taux hypothécaires ont créé de nombreuses situations difficiles. Si certains ont pu renoncer à la deuxième voiture ou rogner sur le budget vacances, combien de mères seules, de jeunes familles, doivent-elles faire face à des charges disproportionnées ? Plutôt que de diluer des aides qui toucheront bon nombre de personnes qui n'en ont pas besoin, il serait certainement plus efficace de revoir notre politique sociale au bénéfice de groupes ciblés, auxquels un soutien temporaire est une nécessité. Des allocations familiales dignes de ce nom, un congé parental en cas de naissance, une amélioration des bourses d'étude restent des sujets à l'ordre du jour... ■

Une autre forme de propriété

L'USAL regroupe principalement des coopératives d'habitation, mais aussi des fondations et toute société dont le but est de mettre sur le marché des logements sociaux, à prix non spéculatifs. L'USAL souhaiterait que le capital détenu par les assurés auprès de leur institution de prévoyance puisse être mis en gage non seulement pour acquérir ou construire un logement, mais aussi pour acquérir une part sociale d'une coopérative d'habitation. Cette revendication a la logique pour elle: en acquérant une part, on devient le co-propriétaire de la société possédant le logement que l'on occupe.

Eradication des langues

(*cfp*) Il est souvent question de tentatives de divers gouvernements d'éradiquer les langues de groupes ethniques minoritaires pour renforcer le sentiment national en adoptant la seule langue de la majorité. Comparaison n'est pas raison, mais il est intéressant de citer l'article 171 du Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg, datant de 1886: *L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles; la langue française et l'allemand grammatical sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce qu'il en soit de même en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants.*

Les francophones semblent bien avoir fait respecter le règlement et si les patois ne sont pas tout à fait morts, ils ne sont pas aussi répandus que les patois alémaniques de «Deutsche Freiburg». ■

Problèmes exportés

(*pi*) Lu dans le service de presse de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) du 6 février: *Collectivement, l'absence de prise de décision amène la Suisse à simplement exporter ses problèmes plutôt qu'à les résoudre. L'exemple-type de ce comportement est celui de la production d'énergie. La Suisse prend le dangereux chemin déjà emprunté par l'Italie, qui condamne le nucléaire et se voit contrainte d'importer massivement de l'énergie (d'origine nucléaire !) ou d'en produire dans des centrales thermiques polluantes...*

(Notons en passant que si la Suisse importe de l'électricité française, c'est parce qu'elle en exporte, davantage encore, mais d'origine hydraulique et aux heures de pointe, donc au tarif fort. Mais là n'est pas notre propos.)

A propos d'exportation des problèmes toujours: le chômage progressant dans le canton de Vaud, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi annonce, à propos des saisonniers: *«Dans le bâtiment, nous avons décidé de n'octroyer cette année que les deux tiers du nombre* (de permis) *normalement attribué à ce secteur.»* (*24 Heures* du 8 février). Et le journaliste d'expliquer: *«La diminution du nombre de saisonniers dans le bâtiment répond à un besoin précis, celui de donner une priorité aux chômeurs d'ici qui se présentent sur le marché.»* Une politique qui a apparemment l'aval des syndicats; Gérard Forster, président de l'Union syndicale vaudoise ajoute en effet: *«Il est hélas assez difficile de faire comprendre cela à un employeur.»* Evidemment, les Suisses ont le désavantage d'être moins souples question horaires et salaire que les saisonniers.

Si l'USAM avait de la suite dans les idées, elle proposerait l'abolition du statut de saisonnier pour que la Suisse cesse d'exporter son chômage. Rappelons que les saisonniers paient des cotisations à l'assurance-chômage, mais qu'ils ne peuvent bénéficier des prestations correspondantes s'ils ne trouvent pas de travail lorsqu'ils passent l'hiver dans leur pays ou si leur permis n'est pas renouvelé. ■

La contrôlite aiguë

(suite de la première page)

d'une politique, mais non comme tel de tout un appareil administratif. Il faudrait que les parlementaires de milice soient en mesure de toucher ceux qui ont sur tous les élus l'avantage de la pérennité et qui — heureusement — développent une dynamique propre et — moins heureusement — leur propre logique induite par la nature même de leur mission. Aussi longtemps qu'on estimera utile, voire nécessaire, l'existence d'un ministère public fédéral et de services d'observation politique, les fonctionnaires y affectés rassembleront plus ou moins stupidement des renseignements qu'ils consigneront avec la meilleure conscience dans des fichiers qu'il faudra ensuite, tôt ou tard, publier ou détruire — ce qui revient au même.

Ainsi la contrôlite aiguë peut rendre inopérationnels les organismes surveillés. Mais seul le choix politique peut définir les missions à remplir ou à ne pas accomplir.

YJ